



CH-3003 Berne

SG-DFI

POST CH AG

Association suisse pour  
les Langues Parlées Complétées ALPC  
Mme Anoucha Betti  
Av. du Denantou 13  
1006 Lausanne

Numéro de dossier : 427.2-2019/3/8  
Berne, le 6 juillet 2022

## Votre courrier relatif à la reconnaissance juridique des langues des signes suisses

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions pour votre courrier du 20 juin 2022.

Nous entendons et comprenons votre demande que les besoins des personnes sourdes et malentendantes recourant à un système phonétique codé gestuellement soient pris en considération. La reconnaissance des langues des signes n'est pas en contradiction avec cette requête. Dans son rapport du 24 septembre 2021 sur les possibilités de reconnaissance juridique des langues des signes suisses, le Conseil fédéral constate que les personnes souffrant d'une déficience auditive utilisent différentes formes de communication selon leur contexte de vie et leur situation personnelle. Il est donc clairement établi que la reconnaissance juridique et la promotion des langues des signes suisses ne sauraient se faire au détriment des droits et des besoins des personnes avec (ou sans) handicap qui utilisent un système phonétique codé comme aide à la communication. La reconnaissance des langues des signes vise en premier lieu à renforcer de façon générale la visibilité de la diversité linguistique de la Suisse comme un signe d'ouverture du pays en la matière et à ancrer cette diversité dans le quotidien.

Dans le cadre de son mandat, le Bureau fédéral de l'égalité pour les personnes handicapées s'engage en faveur des droits et des besoins des personnes en situation de handicap. Il est cependant amené à fixer des priorités : selon le contexte et la situation, l'impact de ses activités sur le quotidien des personnes handicapées est ainsi plus ou moins important. Durant la pandémie, notre bureau a œuvré aux côtés de partenaires pour l'acquisition de masques transparents bénéficiant tout particulièrement aux personnes sourdes ou malentendantes recourant à un système phonétique codé gestuellement. Nous avons par ailleurs pu soutenir divers projets visant à améliorer le quotidien des personnes souffrant d'une déficience auditive. Nous continuerons bien entendu de le faire indépendamment des débats en cours sur la reconnaissance des langues des signes.

Secrétariat général SG-DFI  
Andreas Rieder  
Inselgasse 1  
3003 Berne  
Tél. +41 58 463 83 94  
andreas.rieder@gs-edi.admin.ch  
<https://www.edi.admin.ch>



Nous vous remercions pour votre engagement essentiel en faveur de l'égalité des chances et l'inclusion des personnes sourdes et malentendantes, et vous souhaitons plein succès dans vos activités.

Avec nos meilleures salutations

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Rieder', written in a cursive style.

Andreas Rieder  
Responsable du BFEH